Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20260610-D202606071-DE

Commune de Paimpont

Nombre de Conseillers	
Afférents au conseil municipal	19
En exercice	19
Présents	16
Absents	3
Exclus	0
Votants	19

Date de la convocation : 26/05/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2026/06/071

Séance du 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages en séance ordinaire.

Étaient présents : Mesdames, DESMARS Claire, PAQUERIAUD Marie-Laure, PETIT Emmanuelle, GERNIGON Christèle, SAVATIER BOISBOUVIER Fabienne, MERCIER Gaëlle, ROUAULT Aurélie, FILATRE Renée et messieurs LEFEUVRE Alain, GUERIN Didier, HAUPAS Patrick, DESSA Julien, ROLLAND Aurélien, LANNUZEL Pierre-Yves, MOINERAIS Marc, Stéphane DANION conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Monsieur EVAN PERRIN, madame Françoise GUERIN et madame Lydie JAMIN

Était absent :

Ayant donné pouvoir : Monsieur Evan PERRIN à monsieur Didier GUERIN, madame Françoise GUERIN à madame Renée FILATRE et madame Lydie JAMIN à monsieur Aurélien ROLLAND

DELIBERATION 2026/06/071 : RESSOURCES HUMAINES - CREATION D'UN POSTE A TEMPS PARTIEL AU SERVICE ECOLE

Rapporteur : Stéphane Danion

CONTEXTE : Suite à une reconnaissance d'un élève dans l'école comme étant en situation de handicap il convient de recruter un agent pour l'encadrer sur le temps du méridien.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le tableau des effectifs de la commune ;

Considérant les besoins du service école et la nécessité d'assurer le bon fonctionnement des missions d'entretien, d'accompagnement et de service au sein des écoles communales ;

Considérant qu'il convient, pour répondre aux nécessités du service, de créer un emploi permanent à temps non complet ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 :

DÉCIDE la création d'un poste d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie C, à temps non complet à raison de 4/35ème, à compter du 4 mai 2026 ;

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20260610-D202606071-DE

Article 2 :

DECIDE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ;

Article 3 :

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Alain LEFEUVRE

Le Secrétaire de séance,
Didier GUERIN

MAIRIE de PAIMPONT
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
35 (Ille-et-Vilaine)